

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Date de publication : 13/01/2026

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles R. 515-6 et 515-16 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;

Vu la lettre interministérielle du 12 septembre 2025, désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement à partir du 2 octobre 2025 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, à l'effet de signer, à dater du 28 mars 2022, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil des attributions et d'organisation des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bokar CHERIF, Directeur exécutif de la Direction Exécutive Financière, délégation est donnée à Monsieur Emmanuel COSTE, Directeur du Département Trésorerie et Marché de Capitaux, jusqu'au 31 mars 2026 inclus, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil des attributions et d'organisation des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 13 janvier 2026
En deux exemplaires originaux

**Le Directeur général
Rémy RIOUX**